

Luxembourg, le 12 MARS 2018

Monsieur Fernand Etgen Ministre aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation 43, boulevard F.D. Roosevelt L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°3635 du 19 février 2018 de Monsieur le député André Bauler, concernant la maison de retraite à Vianden, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 3635 du 19 février 2018 de Monsieur le Député André Bauler

Par la question parlementaire n° 3635 du 19 février 2018, l'honorable Député Monsieur André Bauler souhaite avoir des informations concernant la maison de retraite de Vianden.

En 2013, le Centre intégré pour personnes âgées (CIPA) a déménagé dans son nouvel établissement « Schlassbléck » à Vianden. En 2015, à la suite d'une étude comparative incluant les aspects financiers et de délais, la décision a été prise d'y aménager une nouvelle auberge de jeunesse. Les études de planification ont débuté en juin 2016, en étroite collaboration avec le Service des sites et monuments nationaux du Ministère de la Culture au vu du caractère historique des bâtiments ainsi qu'avec les représentants de la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises et de la direction du Tourisme du Ministère de l'Economie pour le volet de l'auberge de jeunesse. Les travaux de restauration mettront en valeur les diverses parties du bâtiment tout en respectant l'aspect historique des différentes phases de construction datant du 16e siècle jusqu'aux années 50 du siècle dernier (transformation en Centre intégré pour personnes âgées). Ils comprennent également un assainissement énergétique, une réorganisation spatiale ainsi qu'une adaptation des installations techniques.

Le coût de l'aménagement de l'auberge de jeunesse dans l'ancienne maison de retraite est estimé à ce stade à environ EUR 13'500'000.-TTC et sera imputé sur les Fonds d'investissements publics administratifs.

L'auberge de jeunesse aura une capacité de 100 lits et sera équipée d'un réfectoire pour 75 personnes avec cuisine professionnelle ainsi que d'une cafétéria, de salles de réunion avec les locaux annexes.

L'avant-projet détaillé sera finalisé pour mi-2018, la phase des études d'exécution ainsi que des demandes d'autorisations pourront débuter à la suite, de sorte qu'un démarrage des travaux sur site semble réaliste pour mi-2019. A noter que des interventions mineures (désamiantage, fouilles archéologiques...) ont déjà été réalisées. En comptant un délai de 3 ans pour ces travaux, la date d'achèvement est prévue pour début 2022.